Concours d'écriture des collégiens de Maubuisson

Du 22 décembre au 31 mars 2026

L'écriture est ta passion ? Alors, participe au concours d'écriture organisé par la médiathèque Marguerite Duras et le Service culturel de Bessancourt ! Ecris un texte sur deux copies-doubles (2000 mots maximum) sur le thème « Le jour où tout a basculé » !

Règlement du concours :

Article 1 : La Médiathèque Marguerite Duras et le Service culturel de Bessancourt organisent un concours d'écriture destiné aux élèves du collège Maubuisson pour l'année 2026. Présidé par l'écrivain **Jean-Philippe Blondel**, il sera clos le **31 mars 2026**.

Article 2 : Les participants au concours devront rédiger un texte sur le thème « **Le jour où tout a basculé** » et qui ne comportera pas plus de **2 000 mots** (soit deux copies doubles au maximum). Chaque participant ne pourra proposer qu'un seul texte.

Article 3 : Les informations suivantes devront obligatoirement apparaître en haut de la page : **nom** et **prénom**, **date de naissance**, **classe de l'élève** et **titre du texte**. Les textes seront à déposer au **CDI de Maubuisson** ou à envoyer à l'adresse mail suivante : **concours.nouvelles@ville-bessancourt.fr**

Article 4 : Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de perte, de vol ou de dégradation du texte proposé.

Article 5 : Toute suspicion d'utilisation de l'Intelligence Artificielle pour l'écriture d'un texte impliquera la disqualification immédiate du candidat.

Article 6 : Les 10 meilleurs textes sélectionnés par le jury seront primés et bénéficieront d'une publication en recueil. Les dix premiers lauréats recevront un chèque culture propre à leur place dans le classement :

- **1er prix :** Chèque culture d'une valeur de 150€
- **2e prix :** Chèque culture d'une valeur de 100€
- **3e prix :** Chèque culture d'une valeur de 60€
- **Du 4e au 10e prix** : Chèque culture d'une valeur de 20€

Article 7 : Une autorisation parentale concernant la diffusion des textes et le droit à l'image des participants sera transmise par les organisateurs **aux 10 lauréats lorsqu'ils seront sélectionnés**. **Elle devra être signée par leurs parents ou tuteurs**

légaux et remise à la médiathèque de Bessancourt ou au CDI de Maubuisson. Cette autorisation est obligatoire : si l'un des lauréats ne la rend pas signée auprès des organisateurs, il sera disqualifié.

Article 8 : L'annonce du classement des lauréats se fera lors de la remise des prix le vendredi 5 juin 2026 à la Médiathèque Marguerite Duras de Bessancourt et sera disponible sur le site internet de la ville dès la semaine suivant la remise des prix aux lauréats.

Date
Mercredi 24 décembre, 00:00 - Mardi 31 mars, 00:00